

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405****RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE****1.1. Identificateur de produit :**

Nom du produit : AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT  
Code produit : **A405**  
Conditionnement : 6 vaporisateurs de 250 ml  
Type de produit : Mélange  
UFI : ES31-A09K-100G-2T5C

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :**

Utilisations identifiées : Utilisation professionnelle et grand public  
Produit détergent.  
Désodorisant d'ambiance.  
Utilisations déconseillées : Pas de données disponibles.  
Raison justifiant les utilisations déconseillées : Non concerné.

**1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité :**

Producteur/Fournisseur : L'ARTISANERIE « ENTREPRISE ADAPTEE »  
Adresse : 74 bis avenue du Général de Gaulle  
CS20096  
18203 Saint Amand Montrond  
Tel : +33.(0)2.48.63.71.00  
Fax : +33.(0)2.48.96.72.26  
E-mail : [lartisanerie@apei.asso.fr](mailto:lartisanerie@apei.asso.fr)  
Site internet : [www.apei.asso.fr](http://www.apei.asso.fr)  
Personne de contact : [lartisanerie@apei.asso.fr](mailto:lartisanerie@apei.asso.fr) / +33.(0)2.48.63.71.00

**1.4. Numéro d'appel d'urgence :**

France - INRS/ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification du mélange :****2.1.2. Classification selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :**

Flam. Liq. 2, H225  
Eye Irrit. 2, H319  
Skin Sens. 1, H317

**2.1.2. Informations complémentaires :**

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.  
La justification de la classification est reprise en rubrique 16.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405****2.2. Eléments d'étiquetage :****2.2.1. Etiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) modifié :****DANGER**

Identificateur du produit : Contient : Citral, (R)-p-mentha-1, 8-diene, Citronellol, Alpha-hexylcinnamaldehyde

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau savonneuse.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Eliminer le contenu/contenant dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation nationale.

UFI : ES31-A09K-100G-2T5C

**2.2.2. Informations d'étiquetage supplémentaires obligatoires :****Numéro d'identification unique (UFI) :**

UFI : ES31-A09K-100G-2T5C

**Dispositifs de sécurité :**

Indication tactile de danger conforme à la norme EN ISO 11 683 modifié.

**Mentions de danger supplémentaires concernant certaines propriétés physiques du mélange :**

Non concerné.

**Mentions de danger supplémentaires concernant les propriétés relatives à la santé du mélange :**

Non concerné.

**Mentions supplémentaires pour certains mélanges :**Mélanges non classés comme sensibilisants, mais contenant au moins une substance sensibilisante :

Non concerné.

**Eléments d'étiquetage résultant d'autres actes communautaires :**Substances chimiques – Règlement (CE) n°1907/2009 (REACH) modifié :

Non concerné.

Produits détergents - Règlement (CE) n°648/2004 modifié :

Etiquetage du contenu : Agents de surfaces non ioniques moins de 5%, parfum.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A405**

Ces informations sont données à titre indicatif car l'étiquetage du contenu sur les produits destinés à un usage professionnel n'est pas applicable.

Produits biocides – Règlement (UE) n°528/2012 modifié :

Non concerné.

Générateurs d'aérosols - Directive n°75/324/CEE modifié :

Non concerné.

Composés Organiques Volatils - Directive n°2004/42/CE modifié :

Non concerné.

### 2.3. Autres dangers :

**Propriétés PBT/vPvB (Annexe XIII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

**Ingrédients soumis à autorisation (Annexe XIV du Règlement REACH) :**

Le mélange ne contient pas de SVHC  $\geq$  0.1% et/ou de substances soumises à autorisation.

**Ingrédients soumis à restriction (Annexe XVII du Règlement REACH) :**

Le mélange ne contient pas de substances soumises à restriction.

**Propriété Perturbateur endocrinien (voir rubrique 11) :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

**Autres dangers (voir rubrique 11) :**

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances :

Non concerné.

### 3.2. Mélanges :

Description :

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Ethanol	CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 ID : -- REACH : 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319	C $\geq$ 50%	30 $\leq$ x% < 70	[1] [2]
Citral	CAS : 5392-40-5 CE : 226-394-6 ID : 605-019-00-3 REACH : --	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317	--	0 $\leq$ x% < 2.5	[1]
Alcohols, C9-11, ethoxylated	CAS : 68439-46-3 CE : 614-482-0 ID : -- REACH : --	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	--	0 $\leq$ x% < 2.5	[1]
(R)-p-mentha-1, 8-diene	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-5 ID : 601-096-00-2 REACH : --	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412	M Acute: 1	0 $\leq$ x% < 2.49	[1]

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405**

Nom du composant	Identifiants	Classification CLP	LCS / Facteur M / Nanoforme	Concentration (%)	Notes
Citronellol	CAS : 106-22-9 CE : 203-375-0 ID : -- REACH : --	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319	--	0 <= x% < 2.5	[1]
Alpha-Hexylcinnamaldehyde	CAS : 101-86-0 CE : 202-983-3 ID : -- REACH : --	Skin Sens 1B ; H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	M Acute : 1	0 <= x% < 2.5	[1]

**Autres informations :**

Le texte intégral des catégories de danger et des phrases H est repris dans la rubrique 16.

[1] Substance présentant un danger pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement CLP.

[2] Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

[3] Substance PBT ou vPvB selon l'Annexe XIII du Règlement REACH.

[4] Substance SVHC ou CMR ou présentant des propriétés perturbant le système endocrinien ou de nanoforme.

**RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des mesures de premiers secours :****Conseils généraux :**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :**

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyeur connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas de contact avec les yeux :**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :**

Si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée) rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos.

Ne pas faire vomir.

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est.

Montrer l'étiquette.

**Autoprotection de la personne qui dispense les premiers soins :**

Pas de données disponibles.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :****En cas d'inhalation :**

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405****En cas de contact avec la peau :**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**En cas de contact avec les yeux :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**En cas d'ingestion :**

Pas de données disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**

Traitement symptomatique (voir rubrique 4.1.).

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction :****Moyens d'extinction appropriés :**En cas d'incendie, utiliser : eau pluvialisée ou brouillard d'eau ; eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant) ; halons ; mousse ; poudres polyvalentes ABC ; poudres BC ; dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés :**

En cas d'incendie, ne pas utiliser : jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant du mélange :****Produits de combustion dangereux :**En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion :**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseil aux pompiers :****Classe d'inflammabilité :**

Inflammable.

**Protection contre l'incendie :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

**Procédure spéciale :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :****6.1.1. Pour les non-secouristes :****Equipements de protection :**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs ou pulvérisations du produit.

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

**Procédures d'urgence :**

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405**

Eloigner le personnel non indispensable.

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

**6.1.2. Pour les secouristes :**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Si produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :****6.3.1. Moyens appropriés pour le confinement :**

Ramasser les déchets, les stocker dans des fûts polyéthylènes hermétiquement fermés et identifiés avant de les faire traiter par une entreprise agréée.

**6.3.2. Moyens appropriés pour le nettoyage :**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**6.3.3. Autres informations :**

Pas de données disponibles.

**6.4. Référence à d'autres Rubriques :**

Voir rubriques 7, 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :****Mesure de protection :**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection des yeux / du visage (voir rubrique 8).

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures pour prévenir un incendie :**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.

Ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériaux non-conducteur.

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourds que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux VLEP.

**Mesures pour prévenir la génération d'aérosols et de poussières :**

Pas de données disponibles.

**Mesures pour protéger l'environnement :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts et les cours d'eau et surtout les effluents de la lutte contre le feu.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405****Conseil général sur l'hygiène des travailleurs :**

Se laver les mains après manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

**Mesures techniques et conditions de stockage :**

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Matériaux d'emballage :**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**Conditions requises pour l'espace de stockage et les contenants :**

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Classe de stockage :**

Inflammable.

**Durabilité minimale :**

24 mois.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :**

Voir rubrique 1.2.

**RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle :****8.1.1. Exposition du travailleur :****Valeurs limites d'exposition professionnelles (VLE / VLEP) - France :**

Nom du composant	N° CAS	VME-ppm	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	Notes	TMP N°
Ethanol	64-17-5	1000	1900	5000	9500	--	84

Source : données fournisseur ; INRS ; Directives de l'Union.

**Valeurs limites biologiques (VLB) - France :**

Non concerné.

**Doses dérivées sans effet (DNEL) ou Doses dérivées avec un effet minimum (DMEL) - Professionnelles :**

Nom du composant	N° CAS	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	DNEL / DMEL
Ethanol	64-17-5	Contact avec la peau Inhalation	Effets systémiques / long terme Effets systémiques / long terme Effets locaux / court terme	343 mg/kg pc/j 950 mg/m <sup>3</sup> 1900 mg/m <sup>3</sup>

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A405**
**8.1.2. Exposition de l'environnement :**
**Concentration prédite sans effet (PNEC) :**

Nom du composant	CAS	Compartiment de l'environnement	PNEC
Ethanol	64-17-5	Eau douce	0.96 mg/L
		Eau douce / rejet intermittent	2.75 mg/L
		Eau marine	0.79 mg/L
		STEP	580 mg/L
		Sédiment eau douce	3.6 mg/kg de sédiment
		Sédiment eau marine	2.9 mg/kg de sédiment
		Sol	0.63 mg/kg de sol
		Oral	0.38 mg/kg de nourriture

Source : données fournisseur ; dossier d'enregistrement REACH.

**8.2. Contrôles de l'exposition :**
**8.2.1. Contrôles techniques appropriés :**
**Mesures liées à la substance/mélange :**

Pas de données disponibles.

**Mesures structurelles :**

Pas de données disponibles.

**Mesures organisationnelles :**

Pas de données disponibles.

**Mesures techniques :**

Pas de données disponibles.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle :**
**Protection des yeux / du visage :**


Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

En cas de pulvérisation, il est nécessaire de porter un écran facial conforme à la norme NF EN 166.

**Protection de la peau :**
**Protection des mains :**


Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conforme à la norme NF EN374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.



NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A405**

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gant imperméable conformes à la norme NF EN374

Autres :

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**Protection respiratoire :**

Dans des conditions normales d'utilisation avec des conditions de ventilation suffisantes, aucune protection n'est nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Utiliser un appareil respiratoire avec filtre de type A ou un filtre combiné adéquat conforme à la norme NF EN 14387/A1.

**Protection contre les risques thermiques :**

Pas de données disponibles.

**Mesures d'hygiène :**


Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**8.2.3. Mesures de protection de l'environnement :**
**Mesures liées à la substance/mélange :**

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols et les soubassements.

**Mesures d'instruction :**

Pas de données disponibles.

**Mesures organisationnelles :**

Pas de données disponibles.

**Mesures techniques :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :**

Paramètre	Valeur	Source / justification
<b>Etat physique :</b>	Liquide fluide	--
<b>Couleur :</b>	Non précisé	--
<b>Odeur :</b>	Citron Vert	--
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Non déterminé	--
<b>Point / intervalle d'ébullition :</b>	>35°C	--
<b>Inflammabilité :</b>	Non déterminé	--
<b>Limites inférieures et supérieures d'explosion / inflammabilité (°C) :</b>	Non déterminé	--

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A405**

<b>Point d'éclair (°C) :</b>	20°C	--
<b>Température d'auto-inflammation (°C) :</b>	Non concerné	--
<b>Température de décomposition (°C) :</b>	Non concerné	--
<b>pH :</b>	6.8	--
<b>Viscosité cinématique (mm<sup>2</sup>/s) :</b>	Non déterminé	--
<b>Solubilité :</b>	Diluable	--
<b>Coefficient de partage n-octanol / eau :</b>	Non précisé	--
<b>Pression de vapeur :</b>	Non concerné	--
<b>Densité et/ou densité relative :</b>	0.868 g/cm <sup>3</sup>	--
<b>Densité de vapeur relative :</b>	Non déterminé	--
<b>Caractéristiques des particules :</b>	Non déterminé	--

## 9.2. Autres informations :

### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Classe de danger	Données	Source / justification
<b>Substances et mélanges explosibles :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Gaz inflammables :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Aérosols :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Gaz comburants :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Gaz sous pression :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Liquides inflammables :</b>	Flam. Liq. 2, H225	Données de tests sur le produit. PE : 20°C.
<b>Matières solides inflammables :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Substances et mélanges autoréactifs :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Liquides pyrophoriques :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Matières solides pyrophoriques :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Matières et mélanges auto-échauffants :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Liquides comburants :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Matières solides comburantes :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Peroxydes organiques :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :</b>	Non classé	Absence de données
<b>Explosibles désensibilisés :</b>	Non classé	Absence de données

### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A405**
**10.2. Stabilité chimique :**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses :**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**10.4. Conditions à éviter :**

Températures inférieures à 0°C (craint le gel) et supérieures à 50°C.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Eviter : L'accumulation de charges électrostatiques ; l'échauffement ; la chaleur ; des flammes et surfaces chaudes.

**10.5. Matières incompatibles :**

Pas de données disponibles.

**10.6. Produits de décomposition dangereux :**

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO) ; dioxyde de carbone (CO2).

**RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008 :**

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Classe de danger	Données	Source / justification
<b>Toxicité aiguë :</b>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
Par ingestion :	Non déterminé	--
Par voie cutanée :	Non déterminé	--
Par inhalation :	Non déterminé	--
<b>Corrosion / irritation cutanée :</b>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<b>Corrosion / irritation oculaire :</b>	D'après les données disponibles sur les composants : « Provoque une sévère irritation des yeux. ».	Méthode de calcul
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée :</b>	D'après les données disponibles sur les composants : « Peut provoquer une allergie cutanée. »	Méthode de calcul
<b>Cancérogénicité :</b>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales :</b>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<b>Toxicité pour la reproduction :</b>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition unique :</b>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – Exposition répétée :</b>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--
<b>Danger par aspiration :</b>	Compte tenu des données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.	--

**11.1.1. Information sur les voies d'exposition probables :**

La voie d'exposition probable dans le cadre d'un usage normal du produit est la voie cutanée et respiratoire.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405****11.1.2. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut produire une réaction allergique.

**11.1.3. Effets immédiats et différés, et effets chroniques d'une exposition de courte ou de longue durée :**

Pas de données disponibles.

**11.1.4. Effets interactifs :**

Pas de données disponibles.

**11.1.5. Absence de données spécifiques :**

Pas de données disponibles.

**11.1.6. Mélanges :**

Pas de données disponibles.

**11.1.7. Informations sur les mélanges et informations sur les substances :**

Pas de données disponibles.

**11.2. Informations sur les autres dangers :****11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

**11.2.2. Autres informations :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

**12.1. Toxicité :**

Les données disponibles sur les ingrédients ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de toxicité aquatique.

**Toxicité pour les poissons :**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour les crustacés :**

Pas de données disponibles.

**Toxicité pour les algues :**

Pas de données disponibles.

**12.2. Persistance et dégradabilité :**

Les données disponibles sur les ingrédients ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de persistance et de dégradabilité.

**Dégradation abiotique :**

Pas de données disponibles.

**Élimination physique et photochimique :**

Pas de données disponibles.

**Biodégradation :**

Pas de données disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :**

Les données disponibles sur les ingrédients ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de bioaccumulation.

**Coefficient de partage n-octanol / eau (log Kow) :**

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405****Facteur de bioconcentration :**

Pas de données disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol :**

Les données disponibles sur les ingrédients ne sont pas suffisantes pour évaluer le potentiel de mobilité dans le sol.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement :**

Pas de données disponibles.

**Tension superficielle :**

Pas de données disponibles.

**Absorption / désorption :**

Pas de données disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :**

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT/vPvB.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

**12.7. Autres effets néfastes :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 13. CONSIDERATION RELATIVES A L'ELIMINATION****13.1. Méthode de traitement des déchets :****13.1.1. Élimination du produit / de l'emballage :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Vider complètement le récipient.

Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Classification des dangers :**

HP3 : Inflammable

HP4 : Irritant

HP13 : Sensibilisant

HP14 : Ecotoxique

**Code nomenclature (Code de l'environnement, art. R541-8, annexe II) :**

15.01.10\* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.

**13.1.2. Informations pertinentes sur le traitement des déchets :**

Pas de données disponibles.

**13.1.3. Informations pertinentes sur l'élimination des eaux usées :**

Pas de données disponibles.

**13.1.4. Autres recommandations pour l'élimination :**

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A405**
**RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :**

1266

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :**

UN1266=PRODUITS POUR PARFUMERIE

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport :**

Classe de danger :

3

Étiquette de danger :


**14.4. Groupe d'emballage :**

II

**14.5. Dangers pour l'environnement :**

Pas de données disponibles.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :**
**14.6.1. Transport par voie terrestre (ADR) :**

Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	QE	Cat.	Tunnel
3	F1	II	3	33	5L	163 640D	E2	2	D/E

**14.6.2. Transport ferroviaire (RID) :**

Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	QE	Cat.	Tunnel
3	F1	II	3	33	5L	163 640D	E2	2	D/E

**14.6.3. Transport fluvial (ADN) :**

Pas de données disponibles.

**14.6.4. Transport maritime (IMDG) :**

Classe	2° Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ	Arrivage manutention	Séparation
3	--	II	5L	F-E S-D	163	E2	Category B	--

**14.6.5. Transport aérien (ICAO/IATA) :**

Classe	2° Etiq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
3	--	II	353	5L	364	60 L	A3 A72	E2
3	66	II	Y341	1L	--	--	A3 A72	E2

**14.6.6. Mesures à prendre en cas d'urgence ou d'accident :**

Voir rubriques 4, 5, 6 et 8.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :**

Non applicable.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405****RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :****15.1.1. Réglementation européenne :****Règlement CE n°1907/2006 modifié (REACH) :**

Le produit est conforme aux dispositions de REACH.  
Il ne contient aucun ingrédient soumis à autorisation ou restriction.

**Règlement (CE) n°1272/2008 modifié (CLP) :**

Le produit comporte un étiquetage conforme aux dispositions du CLP (voir Rubrique 2).

**Règlement (CE) n°648/2004 (Détergents) modifié :**

Étiquetage supplémentaire obligatoire : voir Rubrique 2.

**Règlement (CE) n°528/2012 modifié (Biocides) :**

Non concerné.

**Directive n°75/324/CEE (Générateurs d'aérosols) modifié :**

Non concerné.

**Directive n°2004/42/CE (COV) modifié :**

Non concerné.

**Directive n°2012/18/UE (SEVESO 3) modifiée :**

Non concerné.

**15.1.2. Réglementation nationale (France) :****Maladies professionnelles :**

RG/84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

**Classification française des ICPE :**

Catégorie 4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330.

**Autres réglementations :**

Pas de données disponibles.

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique :**

Pas de données disponibles.

**RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS****16.1. Procédure employée pour déterminer la classification selon le règlement CE n°1272/2008 (CLP) :**

Classe de danger	Classification	Justification
Physique et chimique	Flam. Liq., H225	Données de test sur le produit
Santé humaine	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317	Règle de calcul
Environnement	--	--

**16.2. Texte intégral des catégories de danger et des phrases H abrégées reporté des Rubriques 2 et 3 :**

Texte abrégé	Texte intégral
Aquatic Chronic 2 et 3	Toxicité aquatique chronique, Catégorie 2 et 3

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A405**

Eye Irrit. 2	Irritant pour les yeux, Catégorie 2.
Flam. Liq. 2 et 3	Liquide inflammable, Catégorie 2 et 3.
Skin Sens 1B	Sensibilisant pour la peau, Catégorie 1B
Acute Tox. 4	Toxicité aigue par voie orale, catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, danger aigu, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2.
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### 16.3. Abréviations et acronymes :

Abréviations / Acronymes	Signification
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord pour le transport des marchandises dangereuses par la route
CAS	Chemical Abstract Service
CE	Communauté Européenne
CEE	Communauté Economique Européenne
CLP	Classification Etiquetage et Emballage
CMR	Cancérogène, Mutagène et Toxique pour la reproduction
CO	Monoxyde de carbone
CO2	Dioxyde de carbone
COV	Composé Organique Volatil
DNEL	Dose Sans Effet Observée
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
H	Danger
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
ID	Identifiant



NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**

 CODE PRODUIT : **A405**

IMDG	Guide international pour le transport maritime des matières dangereuses en colis
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité
LCS	Limite de concentration spécifique
M	Facteur M
NF EN	Norme Européenne adoptée en France
NSA	Non Spécifié par Ailleurs
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
PBT	Persistant Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration Prédite Sans Effet
QE	Quantité exceptée
QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
QL	Quantité limitée
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
UE	Union Européenne
UFI	Identifiant Unique de Formulation
REACH	Enregistrement, Evaluation et Autorisation des substances chimiques
SVHC	Substance jugée extrêmement préoccupante
TMP	Tableau des Maladies Professionnelles
VLB	Valeur Limite Biologique
VLE(P)	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
vPvB	Très Persistant et Très Bioaccumulable

#### 16.4. Références bibliographiques et sources des données :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi, l'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent.

Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux indiqués.

#### 16.5. Conseils relatifs à toute formation appropriée :

Pas de données disponibles.

NOM DU PRODUIT : **AIRFLOR DESODORISANT NATURE – CITRON VERT**CODE PRODUIT : **A405****16.6. Historique des modifications apportées à la Fiche de Données de Sécurité :**

Version	Date	Historique des modifications	Rédaction	Approbation
1	12/12/2024	Création	Dossier Central	Sistina Conseils/Resp. QHSE

Fait par Sistina Conseils

Visa :

Validé par N.MIALOT Responsable Q.H.S.E.

Visa :